



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-67

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-six septembre deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Dominique HERVIEU, Christine LEDUN, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE ; Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Eric HERBET (pouvoir à François ROGER)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur François TIERCE

OBJET : POLE « SANTE/PREVENTION » – POLE « SANTE/PREVENTION » - ORGANISATION DES VISITES MEDICALES SUR LE TERRITOIRE - INFORMATION ET AUTORISATION

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,



- Vu la délibération n° du Conseil d'Administration portant réforme des centres de visite médicale sur le territoire départemental
- Vu le rapport présenté en séance,

Monsieur le Président cède la parole à Anne-Emilie RAVACHE, 4^{ème} Vice-présidente du Centre de Gestion, qui rappelle que le Pôle « Santé/Prévention » du Centre de Gestion propose aux collectivités affiliées et non affiliées la mise en œuvre, dans un cadre pluridisciplinaire, d'actions en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail, au travers de l'intervention conjointe de médecins du travail, d'infirmières en santé au travail et d'intervenants pour la prévention des risques professionnels (IPRP). Ensemble, ils aident les collectivités à construire une politique de santé/sécurité au travail au bénéfice de leurs agents.

Madame RAVACHE indique que lors de sa séance du 28 mars 2025, le Conseil d'Administration a autorisé l'engagement d'une concertation avec les Maires et les Présidents d'établissements publics sur le projet d'aménagement et de réduction du nombre de centres de visite médicale sur le territoire départemental.

Madame RAVACHE rappelle également que cette réflexion stratégique a été initiée afin d'anticiper le départ progressif à la retraite de plusieurs médecins du travail. Elle a pour but, dans un contexte de pénurie de professionnels de santé et de concurrence des services privés de santé au travail, d'améliorer sensiblement les conditions d'exercice des médecins et infirmières et ainsi renforcer l'attractivité des postes à pourvoir.

Madame RAVACHE souligne ainsi que le Conseil d'Administration a décidé de réduire de 105 à 9 le nombre de centres de visite en privilégiant des locaux dédiés, adaptés et bien équipés.

Les implantations identifiées permettant le maillage territorial de la Seine-Maritime sont les suivantes :

- ✓ *Secteur Métropole – Rive Nord (CDG) (5200 agents suivis – 114 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur Métropole – Rive Sud (6139 agents suivis – 19 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur de Barentin (1719 agents suivis – 60 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur de Bolbec (5168 agents suivis – 151 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur d'Elbeuf (1865 agents suivis – 26 collectivités + collèges et lycées) »*
- ✓ *Secteur de Dieppe (3395 agents suivis – 118 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur de Doudeville (4051 agents suivis – 171 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur de Grand-Couronne (904 agents suivis – 12 collectivités + collèges et lycées)*
- ✓ *Secteur de Neufchâtel-en-Bray (1987 agents suivis – 165 collectivités + collèges et lycées)*



Madame RAVACHE précise que ces secteurs ont vocation à couvrir l'ensemble du territoire et à garantir un temps de déplacement en moyenne de 30 minutes et maximal de 45 minutes pour les agents, étant rappelé que le suivi médical nécessite un déplacement tous les 2 ans pour les agents et, s'il s'agit d'un suivi renforcé, 1 déplacement tous les ans.

Madame RAVACHE rappelle par ailleurs que lors de la séance du 28 mars 2025, le Conseil d'administration a également autorisé la réorientation des visites médicales réalisées jusqu'alors dans les collèges et les lycées vers les 9 centres médicaux mutualisés, compte-tenu des conditions d'exercice des professionnels de santé dans ces établissements scolaires qui ne sont pas adaptés.

Madame RAVACHE souligne que pour accompagner cette réforme et les changements qu'elle engendre, l'équipe de direction de notre établissement a été mandatée pour rencontrer les autorités territoriales ou les DGS/DRH de chaque commune disposant d'un centre de visite sur son territoire qui sera supprimé.

Madame RAVACHE propose, à l'occasion de la présente séance, de prendre connaissance du bilan de cette concertation ainsi que de la prospection de nouveaux locaux sur les secteurs identifiés et, plus particulièrement, sur le secteur de la Métropole Rive Sud.

1. Concertation avec les élus employeurs

Madame RAVACHE indique aux administrateurs du Centre de Gestion que par courrier en date du 4 mai 2025, toutes les collectivités adhérentes à la mission « médecine professionnelle » ont été informées du départ programmé de quatre médecins du CDG dans les années à venir, cette perspective nécessitant dès à présent de prendre des mesures adaptées pour leur remplacement, compte-tenu du manque d'attractivité de ces postes. Il leur a été précisé que l'année 2025 serait consacrée à la recherche de nouveaux locaux mieux adaptés aux besoins de notre équipe médicale et que la mise en œuvre de cette réforme débiterait dès le mois de septembre 2025 pour s'achever à la fin de l'année 2026.

Elle indique que dans ce cadre, 25 rencontres ont été organisées entre mai et septembre 2025 avec les collectivités les plus impactées par la réforme.

Madame RAVACHE confirme que s'agissant tout d'abord des communes disposant uniquement d'un centre infirmier destiné à fermer (*Bonsecours, Déville-lès-Rouen, Franqueville-Saint-Pierre et Le Mesnil-Esnard*), le Centre de Gestion a reçu un accueil très compréhensif, les élus étant eux-mêmes préoccupés par la pénurie de médecins généralistes touchant directement leurs territoires. Madame RAVACHE précise néanmoins, que certaines préoccupations ont été exprimées quant à l'organisation des visites médicales, en particulier en raison de l'allongement des durées d'absence des agents se rendant à la visite médicale. Pour répondre à ces inquiétudes, il a été proposé de coordonner les rendez-vous médecin/infirmière afin de favoriser le covoiturage et ainsi limiter le temps d'absence des agents sur leur poste.



Madame RAVACHE précise qu'au regard de ces échanges constructifs, un second courrier en date du 9 juillet 2025 a été adressé aux 13 collectivités du Plateau Est de Rouen ainsi qu'à Déville-lès-Rouen afin de confirmer que le suivi médical de leurs agents serait assuré au sein des locaux du Centre de gestion à Isneauville à compter du 1^{er} septembre 2025.

Madame RAVACHE évoque ensuite les rendez-vous qui ont été organisés auprès des 21 collectivités et établissements publics disposant d'un centre de visite médicale ne répondant pas aux critères de qualité et de centralité définis par le Centre de Gestion (*Canteleu, Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) -site du Havre, Elbeuf sur Seine, Fécamp, Forges les Eaux, Gonfreville l'Orcher, Gournay en Bray, Le Grand-Quevilly, Montivilliers, Oissel, Le Petit-Quevilly, Port-Jérôme-sur-Seine, Saint Etienne de Rouvray, SDIS76, SMEDAR, Yvetot*) auxquels se sont ajoutés le Département, la Région, la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie.

Madame RAVACHE précise que bien que chacun soit pleinement conscient de la nécessité d'optimiser les centres de visites pour espérer sauvegarder le service, cette réforme est perçue par certains comme une perte de proximité et un handicap sérieux pour les agents rencontrant des difficultés de mobilité. Pour répondre à ces observations, il a été convenu d'adapter l'organisation du service afin de favoriser les déplacements en transport en commun, en co-voiturage ou avec les véhicules de la collectivité. Il a également été proposé de différer l'entrée en vigueur de la réforme afin de laisser le temps aux collectivités qui le souhaitent de s'organiser. Enfin, lorsque les distances ont été jugées trop importantes par la collectivité, il lui a été suggéré de faire appel à un autre service de santé au travail possédant des locaux plus proches.

2. Choix des futurs centres de visites

Madame RAVACHE indique que sur les neuf centres de visite mentionnés en début de délibération, le Centre de Gestion dispose d'ores et déjà de locaux adaptés à :

- Isneauville (CDG) pour le secteur Métropole rive nord
- Barentin
- Dieppe
- Grand Couronne
- Neufchâtel

Le Centre de Gestion est donc à la recherche de locaux sur les secteurs suivants :

- Métropole rive sud
- Bolbec
- Elbeuf sur Seine
- Doudeville/Yvetot

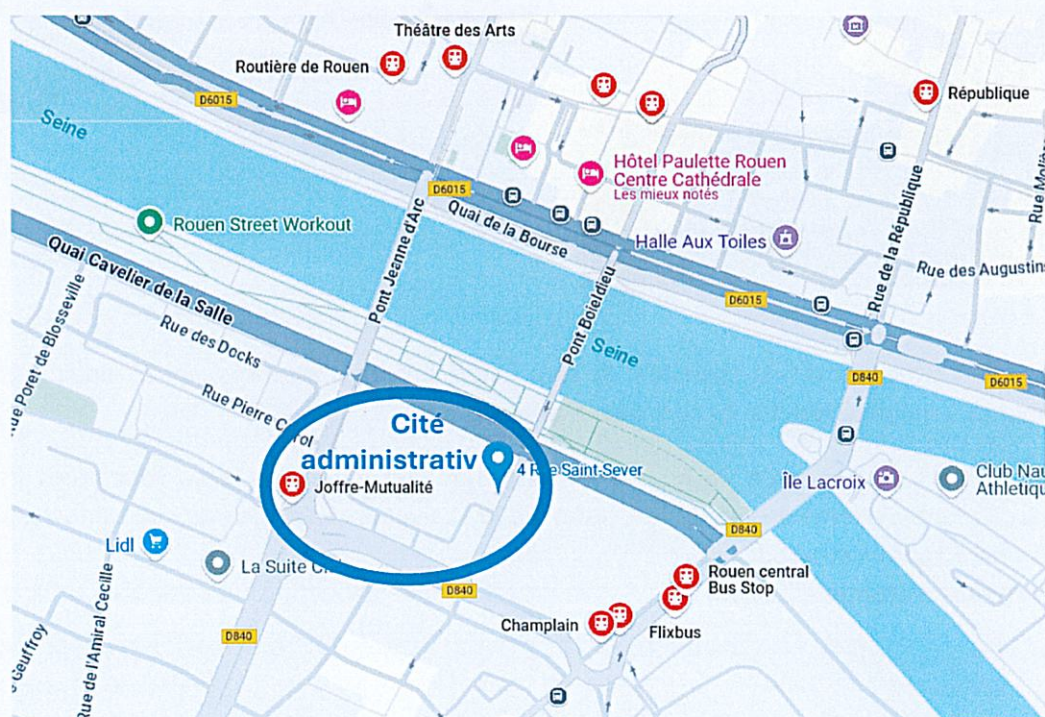


Madame RAVACHE confirme que cette recherche porte sur des locaux disposant au minimum de deux cabinets médicaux, d'une salle d'attente, d'un bureau pour le secrétariat et de conditions matérielles adaptées (*point d'eau, un parking, un accès PMR, un accès Internet via la fibre ou par le réseau téléphonique filaire, un contrôle des accès, ...*).

Les recherches portent sur des locaux pouvant être loués ou acquis par le Centre de Gestion au sein de maisons médicales / pôles santé ou dans des lieux indépendants mais non isolés proches des grandes voies de circulation et/ou des transports en commun.

Concernant plus particulièrement le secteur Métropole rive sud, des échanges ont eu lieu durant l'été avec les services de l'Etat, échanges qui ont permis de faire émerger l'opportunité pour le CDG de louer des locaux adaptés à l'exercice de la médecine au sein de la Cité administrative rénovée récemment (secteur Saint Sever – Joffre/Mutualité). Les caractéristiques de ces locaux sont les suivantes :

Implantation du local :

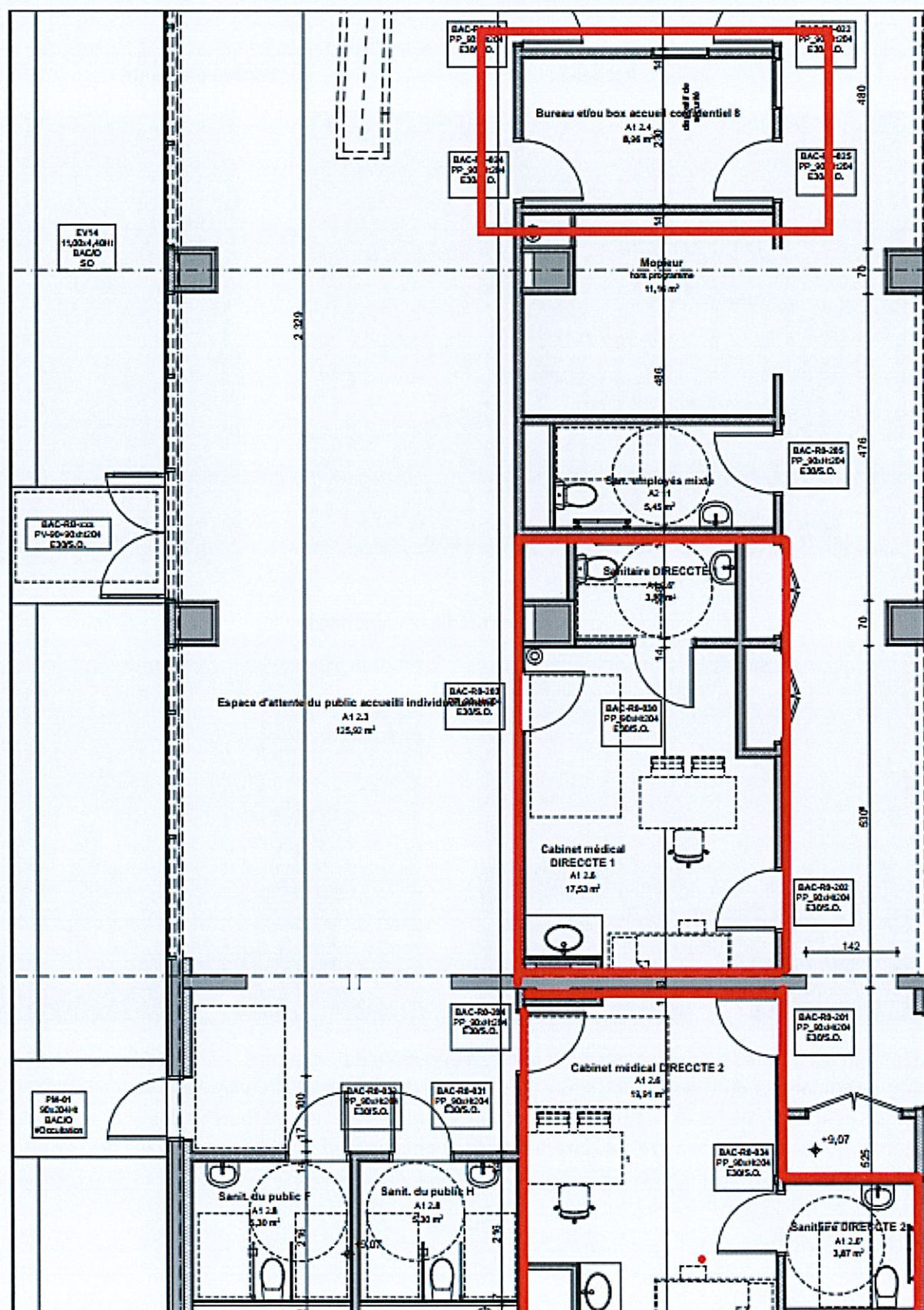




Les locaux sont situés en rez-de-chaussée. Ils sont neufs, propres, sécurisés, accueillants, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils sont ainsi composés de :

- 2 cabinets médicaux de 20 m² chacun disposant des caractéristiques souhaitées (isolation acoustique, système de ventilation, point d'eau et sanitaires à proximité, prise internet)
- 1 bureau administratif de 9m²
- 1 espace d'attente

Plan et photos de l'espace proposé dédié aux visites médicales du CDG76 :





Accueil



Espace d'attente



Cabinet médical à aménager



Madame RAVACHE précise que cet espace répond à l'ensemble du cahier des charges défini par le CDG. Il permet aux médecins du travail de disposer de conditions matérielles optimales pour l'exercice de leurs missions. Les services de l'Etat mettront à disposition le mobilier nécessaire (bureau, fauteuil, armoire), se chargeront du raccordement du réseau internet et de la téléphonie ainsi que du nettoyage des locaux. De



surcroît, nos professionnels de santé pourront avoir accès au parking dans l'enceinte de la Cité administrative et se rendre au restaurant administratif, s'ils le souhaitent.

Madame RAVACHE confirme qu'après plusieurs échanges avec les services de l'Etat, cet espace d'une surface de 55m², sans limitation de jours d'occupation, pourrait être mis à disposition du Centre de gestion à compter du 1er trimestre 2026, sous réserve de la signature d'une convention formalisée et du paiement d'une redevance d'occupation.

Madame RAVACHE indique que pour l'année 2026, l'estimation budgétaire annuelle prévisionnelle est de 5 720 € au titre de la redevance d'occupation auxquels s'ajoutent 2 009,97€ au titre du coût des fluides, soit un total de 7 729,97€/an.

Madame RAVACHE souligne que l'implantation d'un centre de visite au sein de la Cité administrative représente une opportunité pour le CDG puisque ces locaux sont bien desservis par les transports en commun, notamment pour les agents travaillant dans les communes de la rive sud (Le Grand-Quevilly, Le Petit-Quevilly, la Métropole Rouen Normandie, Rouen (hors Hôtel de Ville), Saint Etienne du Rouvray ainsi que pour les collèges et les lycées de ce secteur.

Par ailleurs, Madame RAVACHE précise que lors des rencontres avec les collectivités, les élus des secteurs de Bolbec, Elbeuf et Yvetot/Doudeville, ont proposé leur aide pour la recherche des futurs locaux du CDG. Des échanges et des visites sont en cours.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame RAVACHE entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Prend acte du résultat de la concertation engagée préalablement à la mise en œuvre de la réforme des centres de visite médicale,
- Approuve l'occupation à titre onéreux d'un local situé à la Cité administrative, d'une superficie de 55m², moyennant une redevance d'occupation de 7 729,97 € annuelles, charges comprises (valeur 2026)
- Autorise le Président à signer la convention d'occupation de ce local à venir,
- Autorise le paiement de la redevance sur les crédits inscrits au budget.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

